

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15](#)  
(1)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Victor Considerant, 4 février 1854](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Victor Considerant, 4 février 1854

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

10 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection** **Correspondant.e.s**

[Considerant, Victor \(1808-1893\)](#)  *est destinataire de cette lettre*

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (1)

Collation 10 p. (89 à 98)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Considerant, 4 février 1854, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/15378>

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 février 1854](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Considerant, Victor \(1808-1893\)](#)

Lieu de destinationBelgique

Scripteur / Scriptrice[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

## Description

RésuméGodin répond à la demande de Victor Considerant de lui communiquer ses réflexions sur les conditions à faire au capital dans le projet de colonisation du Texas. Godin prévient Considerant que cette entreprise ne doit pas être lucrative, car il faudrait réduire les hommes à l'esclavage « et il y a trop d'esclaves en Amérique ». Godin explique que le capital ne doit pas se dresser en face du travail, qu'il ne s'agit pas de créer au Texas une nouvelle Irlande et que le capital ne sera pas productif sans le concours de bras vigoureux et d'intelligences actives. Godin recommande que le siège de l'administration de la société soit au sein de la colonie pour qu'elle puisse apprécier les véritables besoins et de faciliter la possibilité pour les colons de devenir actionnaires de la société. La conséquence de ces principes, poursuit-il, est l'association dans l'exploitation de toutes les industries, la colonisation par le travail libre. Il lui paraît prudent d'accepter au départ les entreprises individuelles comme les exploitations communes et de compter sur des mains vigoureuses qu'on ne trouvera pas en suffisance chez les phalanstériens. Godin présente une analyse des revenus possibles des terres de la colonie et de l'intérêt pour elle de vendre des terres. Il imagine que le salaire ouvre droit à une participation aux bénéfices de la société. Godin joint à son courrier une étude de constitution de la société rédigée en articles. Il revient à la fin de la lettre à la question des manifestations occultes dont il a entretenu Considerant à plusieurs reprises : « Me voilà donc mon ami revenu auprès de vous aux choses de ce monde matériel. Je leur souhaite un meilleur succès que celles qui ont fait l'objet des lettres que je vous ai écrites dernièrement et dont je ne peux m'empêcher de rire en pensant à l'obstination que j'ai apporté à vous constituer dans ma pensée l'agent promoteur des manipulations dont j'ai été le témoin et l'objet malgré vos propres dénégations. » Il évoque l'opinion de Considerant sur l'objectivation du subjectif, et lui demande s'il a lu la brochure *Comment l'esprit vient aux tables*, qui explique tous les faits : « S'il est dans le vrai, il me semble que tout se renferme dans les lois du mouvement instinctif dont Fourier parle et que je ne connais pas. ». La copie de la lettre est suivie par la copie des 32 articles de constitution de la Société de colonisation du Texas, au capital de cinq millions divisé en mille actions de cinq mille francs.

SupportLe nom du destinataire et la date de rédaction de la lettre sont manuscrits à la plume dans la marge de la page du registre. Corrections du texte manuscrites à la plume. Soulignements du texte et repères manuscrits au crayon bleu et au

crayon rouge sur la copie.

## Mots-clés

[Communautés](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#), [Fouriérisme](#), [Livres](#), [Socialisme utopique](#), [Spiritisme](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Personnes citées [Colonie de La Réunion \(Texas\)](#)

Œuvres citées [Morin \(Alcide\), \*Comment l'esprit vient aux tables, par un homme qui n'a pas perdu l'esprit\*, Paris, Librairie nouvelle, 1854.](#)

Lieux cités

- [Irlande \(Royaume-Uni\)](#)
- [Texas \(États-Unis\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom [Considerant, Victor \(1808-1893\)](#)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriérisme
- Franc-maçonnerie
- Politique
- Presse

Biographie Polytechnicien, homme politique, journaliste et fouriériste français né en 1808 à Salins (Jura) et décédé en 1893 à Paris. Chef de l'[École sociétaire](#) en France, animateur malheureux de l'expérience fouriériste de Réunion au Texas (1854-1857), membre de l'Internationale et franc-maçon.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 30/03/2022

Dernière modification le 27/04/2025

---

469

et la Démocratie

12 *У бн* 1453

je vous remets sous ce pli je 219  
formant le montant des bulletins de ma double  
que je joins à ma lettre avec ma sollicitation pour  
14 1/2

*A. Considerant*

le 4 février

1434

vous m'avez demandé de vous adresser mes  
reflexions sur les conditions à faire au capital  
dans le <sup>votre</sup> projet de colonisation que vous avez  
formé sur les Antilles je viens le faire  
aujourd'hui en me permettant de y joindre  
y ajouter que ma lettre des développements que  
certainement n'auront rien de bien utile pour  
vous mais enfin ils n'auraient <sup>au</sup> que l'inconvénient  
de vous faire perdre un peu de temps à les  
lire si vous n'y trouvez rien, et cette fois au  
moins je n'aurai pas beaucoup médité sur

x m'écrit comme  
dans ma dernière  
à lui donner tout  
au long un double  
sens

sur la question de la lettre x repris de sens  
et contraire à son véritable sens dans la lettre  
et vous me parvenez de l'espérer de l'espérer  
le mot gras sera interprété l'écrit que  
s'agit seulement de faire en abondant les plaines  
du Texas sans cela nous pourrions chercher des  
exemples à suivre dans les précédents de colonisation  
et nous voir en tirant de l'homme le plus  
de travail possible et lui laisser consommé  
le moins possible et la part des exportations  
sera belle. mais est hâtive! et il y a trop  
d'écarts en Amérique  
où il faut constituer la société de colonisation  
de telle sorte que les bourgeois du capital ne  
puissent pas se dresser un jour en face du  
travail et lui faire voir que nous avons été  
étirer au Texas une nouvelle île

en prenant possession des terres quelque soit  
leur fertilité naturelle et la quantité de richesses  
minérales qu'elles contiennent le capital possesseur  
ne serait pas moins réduit à rien en  
tirer sans le concours de bras vigoureux et  
d'intelligences actives est donc dans les avantages  
bien ordonnés que l'on fera aux travailleurs de  
tous les ordres <sup>de tout le monde</sup> que sera du le succès de  
l'entreprise.

quels sont les moyens à mettre en œuvre  
pour cela et on pourrait utile

que le siège de l'administration de la société  
soit au sein de la colonie afin qu'elle puisse  
apprécier ses véritables besoins et s'y intéresser

de qu'on pourrait le plus possible aux colonies les  
moyens de dissémination de la société de colonisation,  
afin d'identifier le plus possible les intérêts de  
la société dans ceux de la colonie et d'empêcher  
la révolte ou de son éloigner

mais quelle est la conséquence logique  
de ces premières considérations? <sup>est l'association</sup>  
dans l'exploitation <sup>de toutes les industries</sup> la société de  
colonisation se proposant pour but la  
colonisation par le travail libre

891

Deux moyens sont en son pouvoir  
ou favoriser les entreprises individuelles et isolées  
ou grouper ces entreprises dans des exploitations  
communes est-à-dire les constituer en  
associations

il est sans doute prudent d'opter de deux  
moyens mais il ne paraît impossible qu'il soit  
fait rien de remarquable si les premières ressources  
de la société ne sont convenues de telle sorte  
que deux raisonnements industriels puissent se  
développer de l'industrialisme se prévalent un multiplication

ce n'est pas que je puisse croire qu'il soit  
prudent de songer dès le début à la réalisation  
du travail attrayant, mais si l'on se rend compte  
la répugnance non plus, il me paraît au contraire  
indispensable que des moins rigoureux  
conduisent les débuts industriellement afin de ne pas perdre  
tout le parti possible des forces vivies  
dont on dispose et qu'on ne trouvera pas  
en suffisance chez les phalanstériens

tout deux conviendra à poursuivre la colonisation  
dans la voie de l'association si on le peut par  
voie double qu'il me paraît possible de pondérer  
les avantages faits auxquels un capital  
exigeant pourrait prétendre à l'origine et  
qui mont paraît faire l'objet de des presomp-  
tions et en effet ula merite attention

je vais vous avoir entendu dire que la  
lune carre vallait au Laos environ 1.500 frs  
la lune carre de 1600 butars vaut en franc  
en estimant la moyenne des terres productifs  
1000 frs butars soit la lune 1.600.000 francs  
ce qui à 2½ % donne un revenu de 40.000 frs

sans admettre que les fronçages puissent  
attendre de longtemps d'un de parcels limités  
au Laos il n'est pas moins vrai qu'il est  
faute de pouvoir une revenue considérable en  
égard à la mise à la suite soit  
amener des colons sur ses terres pour le faire

elle devra donc comprendre que tout travailleur  
nouveau sera pour elle un nouvel élément  
de richesse et que quelque soit les perspectives  
séduisantes quelle puisse donner au travail dans  
l'avenir plus elles seront grandes plus grandes  
seront la rapidité d'accroissement de son capital  
primitif. les richesses naturelles du pays se  
développeront parallèlement à celles créées par le  
travail et la part du capital se fera comme  
toujours par son influence.

Je viens d'observer que le revenu de la terre en  
France est plus de 25 fois plus élevé que la  
valeur du fond au Texas est donc surtout dans  
l'augmentation de la valeur du sol que les  
chances actuelles sont plus grandes et qu'il est  
nécessaire de leur poser des limites ou plutôt  
de chercher les encouragements à donner au travail

poser des limites aux <sup>variables</sup> droits de capitaux  
ne devrait peut-être pas un acte de prudence  
car la perspective de l'infini est une chose  
~~qui~~ <sup>qui</sup> ~~est~~ <sup>doit</sup> être pour l'homme de la richesse il  
devrait mieux de trouver une combinaison qui  
le fasse sans qu'il en soit d'abord question

à problème qui me paraît facile à résoudre  
si l'on admet l'association comme système de  
colonisation on paraît même abandonner en  
ce qui concerne les colons non associés <sup>à moins</sup>  
~~mais pas de question d'Etat~~ <sup>qu'ils ne deviennent tout-à-fait étrangers à la</sup>  
société de colonisation par leurs conventions et  
leurs rapports cette voie présente le grave  
désagrément de priver <sup>immédiatement</sup> les colons dès le début  
du puissant levier de solidarité qu'est le capital  
leur peut-être de utile de conserver et que le  
capital leur mis en action nous offre, mais  
enfin il est peut-être <sup>bon aussi</sup> que la société puisse un  
jour réaliser un bénéfice dans la vente de partie  
de ses terres ~~passées~~ les premiers éléments de  
colonisation bien assés attireront sur eux  
la spéculation et l'immigration. pourvu que le  
produit en soit employé à ceux sur la colonie.



vous trouvez quelque utilité à ce que je m'occupe  
 de ces questions ~~qui sont~~ <sup>qui sont</sup> plus familières que moi  
 pour que que cela doit servir moi toujours de guide  
 à la faire avec plaisir sur les ~~points~~ <sup>points</sup> que vous signalerez  
 à mon attention  
 me voilà donc mon ami revenu auprès de  
 vous aux choses de ce monde <sup>matériel</sup> <sup>l'un</sup> je souhaite un  
 meilleur succès que celles qui ont fait l'objet  
 des lettres que je vous ai écrites dernièrement et ~~est~~  
 dont je ne puis m'empêcher de rire en <sup>présentant</sup> <sup>à</sup>  
 l'abstention que j'ai apportée à vous constituer <sup>pendre</sup>  
 l'agent promoteur des manifestations dont j'ai été le  
 témoin et l'objet. quelque vos propres dénigations  
 je suis tenté de vous dire que j'ai examiné  
 votre opinion sur <sup>la possibilité</sup> <sup>un projet des arrangements inévitables</sup> l'acceptation du subjectif  
 elle ne peut être que partiellement fautive, et <sup>de</sup> <sup>très</sup>  
 qu'une erreur de plus au point de vue de <sup>l'application</sup> <sup>l'approximation</sup>  
 généraux phénomènes <sup>de l'atmosphère même qu'au physique</sup> je ne suis de vous avoir  
 de la petite brochure intitulée comment l'esprit  
s'entend aux tables l'auteur ~~fait~~ <sup>théorie</sup> une <sup>principe</sup> qui  
~~sans être matériellement démontrée~~ peut servir d'application  
 à tous les faits qui en sont connus. <sup>il est dans la</sup> <sup>théorie</sup>  
 que tout se conforme dans les mouvements instinctuels  
 dont l'œuvre parle et que <sup>me</sup> <sup>connaît</sup> <sup>pas</sup>  
 tout à vous l'amitié

x Dans les rapports  
 ou correspondances  
 avec l'infirmité <sup>légère</sup>  
 et les autres

- Art. 1 Une Société est établie sous la raison Sociale;  
 à l'effet de fonder dans le gouvernement du Texas une colonie sur les bases suivantes:  
 2 Elle prendra le titre de Société de colonisation du Texas.  
 3 Le siège de l'Administration est fixé provisoirement à  
 et sera transféré dans la colonie dès l'installation du  
 premier groupe de colonisation.  
 4 La Société est constituée au capital de dix millions de francs  
 divisé en mille actions de cinq mille francs, qui pourront être subdivisées  
 en coupons d'action de <sup>si la</sup> <sup>Grâce</sup> <sup>le</sup> <sup>juges</sup> <sup>ultérieurement</sup>  
 commable.  
 5 Le Capital pourra être augmenté ~~ultérieurement~~ des apports que les  
 colons voudront ajouter au Capital de la Société en échange des actions  
 qui leur en seront délivrées

98  
8 Le Capital sera employé; à l'achat de terrains d'une superficie de 100 hecres carrés environ, à la construction de maisons, en Cravaux, de mise en culture, à l'achat des instruments de travail, du bétail ~~pour~~ plantations ~~nécessaires~~ enfin tous les travaux jugés nécessaires sur la colonie, et aux frais de voyage Des colons

9 Les Cravaux préparatoires seront effectués par des américains ou pionniers avec lesquels la société traitera de gré à gré, dès la présente année de la fondation.

10 L'année suivante les habitations construites & la mise en culture commencée l'œuvre de colonisation ouvrira par l'admission de tous les artisans, & qui voudront y prendre part, & de tous les travailleurs laborieux ~~que les aptitudes & les capacités auront permis d'acquiescer~~ jusqu'à concurrence de l'occupation des habitations construites. Elle continuera ainsi suivant les ressources de la Société.

11 Le premier essai de colonisation, composé de mille à deux mille colons sera constitué en association pour la production, & la consommation, en industrie agricole, manufacturière, commerciale, corps, dans toutes les fonctions.

12 Cette Association, ainsi que celles qui se pourront former par la suite feront partie de la Société de colonisation, dans les conditions suivantes:

13 Elles s'administreront par un conseil qu'elles choisiront, dans leur sein & l'action de la Société de colonisation, ne s'exercera sur elles que par le contrôle nécessaire pour la justification des dividendes à lui verser, <sup>à la fin de l'année</sup> comme il sera dit ci après

14 Les associations assureront aux enfants, aux malades & aux invalides un minimum de nourriture, vêtements, logement & les soins qu'exigeront leur état. Sur les ressources de l'association.

#### De Capital Du capital

15 Les rapports entre le capital, les associations & les membres ou travailleurs des associations seront ainsi établis:

16 Chaque Association aura à servir un dividende, aux actionnaires & représenteront à celle qui auront cédé les terrains, les habitations le matériel & toutes les dépenses enfin qui auront été faites ~~en~~ ~~pour~~ l'association, et pour l'arrivée des colons

17 Ce Dividende sera arrêté chaque année entre le conseil d'Administration de la Société & un nombre égal de membres <sup>des</sup> des associations désignés par elle en assemblée générale par chaque association

elle-même

16 En cas de partage <sup>d'avis</sup> sur des avis différents, l'Association dans l'intérêt de laquelle le conseil sera formé sera appelée à prononcer sur le choix.

## Du Travail

17 Le Travail de chaque associé sera rétribué suivant les conventions faites; Soit entre la Gérance de l'Association & le travailleur après acceptation de ces conventions en réunion générale des membres de l'Association.

18 Soit suivant un prix arrêté à la séance d'ordination du Travail, où les Travaux seront mis en adjudication, chaque jour et où se ratifieront les transactions entre travailleurs. Le Salaire aura pour base, ou la quantité de travail fait ou le temps employé & la perfection & les difficultés du Travail en lui-même.

19 Quand les bénéfices d'une Association présenteront un excédant après paiement des Salaires & des intérêts arrêtés pour le capital qu'elle représentera, la répartition s'en fera au prorata des Salaires & des dividendes de chaque compte en particulier. Il en serait de même pour le déficit s'il s'en trouvait un.

20 Nul associé ne pourra se constituer détenteur de produits dans le but de servir d'intermédiaire entre le Producteur & le consommateur. Toute opération de Commerce sera faite au nom de l'Association, dès qu'il s'agira de ses intérêts ou de ceux de l'un de ses membres.

21 L'Association aura des comptoirs <sup>ou des magasins</sup> des bazars ou des magasins où seront vendus les produits de l'Association sous la surveillance des travailleurs commis à cet effet.

22 Néanmoins l'associé pourra porter son action individuelle sur des opérations <sup>commerciales ou industrielles</sup> en dehors de celles de l'Association. Soit de Commerce soit d'Industrie. Dès qu'il le fera avec des ressources autres que celles de la Société <sup>ou</sup> que celles qu'il aurait engagées au Service de la Société.

23 Chaque Association veillera à réaliser l'économie du numéraire pour ses opérations intérieures en créant un signe conventionnel numéraire du concours & des services rendus par les associés & pouvant servir <sup>entre les membres</sup> comme signe d'échange journalier.

24 Les économies des associés pourront être déposées à la Caisse de l'Association & rapporteront à leurs possesseurs un intérêt arrêté par l'Association même.

25 Ces économies ~~étant~~ <sup>servant</sup> au Service de l'Association & donneront lieu à la délivrance d'une action lorsqu'elles <sup>atteindront</sup> seront arrivées à un chiffre nécessaire à fixer.

26 Contre les Associations nouvelles qui se formeront dans le Sein de la Colonie sur les Bases qui précèdent fiers de droit, partie de la Société de Colonisation. Le leur Capital sera converti en actions aux mêmes titres que les premières Associations.

27 Indépendamment du Système de Colonisation, inauguré par les Pridents, la Société de Colonisation examinera toutes les propositions qui lui seront faites & traitera sur toutes les Bases que le gérance jugera compatible avec les intérêts de la Société, même pour affermer ou vendre partie des terres qu'elle possédera.

28 La Société de Colonisation est donc aussi disposée à favoriser le mode de colonisation par famille ou exploitations particulières dans toutes les branches d'industrie & pour fixer ses intentions sur ce point indépendamment des conventions particulières que chacun pourra faire avec elle. Elle fera connaître ultérieurement le programme des conditions obligatoires qu'elle s'imposera vis-à-vis des colons non associés, ainsi que les conditions générales qu'elle veut imposer.

29 Les produits résultant de l'exploitation partielle ou totale des droits de la Société sur partie de ses terres seront employés directement à des travaux jugés nécessaires à la prospérité de la colonie et à la fondation d'édifices & établissements utiles aux associations d'exploitations unies à l'intérêt de la Société.

30 Les Dividendes à répartir au capital résulteront donc des fermages & redevances diverses consentis par les colons & par les associations d'exploitation, & de la participation aux bénéfices des associations.

31 Dès que le Capital actionnaire aura par la réunion des dividendes été remboursé de la valeur du montant des actions avec intérêt, & pour tout l'an depuis le jour de l'émission, les bénéfices de la Société de Colonisation se répartiront ensuite de la manière suivante :

32 Le Capital actionnaire prélèvera sur les revenus de la Société jusqu'à 10 % de la valeur primitive des actions, mais ~~pour~~ <sup>sur</sup> le Surplus, tous les travailleurs membres des associations d'exploitation seront admis concurremment avec toutes les actions, à participer à la répartition du Surplus suivant l'importance des Salaires qui leur auront été payés depuis leur entrée dans l'une des associations de la colonie. Des Titres particuliers seront créés à cet effet, pour être délivrés à chaque veuve.

vous remarquerez mon Ami que je n'ai  
 duis pas occupé des formes légales, ni des conditions constitutionnelles  
 de la société, ni même des garanties et sûretés nécessaires  
 à donner au capital. ni des prérogatives qu'il me  
 paraît utile d'attacher à l'administration de la société  
 et aux associations pour les modifications pour les modifica-  
 tions à introduire ultérieurement dans l'existence de la société  
ces choses sont encore moins de mon ressort que le reste

monaco 1854

Mon cher Sabran

J'ai reçu par venet en double emploi une brochure  
 de la magie du XIX siècle que je vous remettrai quand  
 j'aurai le plaisir de vous voir elle contenait votre lettre  
 du 1<sup>er</sup> courant et j'ai bien reçu elle que vous m'avez  
 fait le plaisir de m'envoyer le 15 janvier si je ne vous  
 avais pas répondu c'est parce que sa lecture j'avais formé  
 le projet d'aller à Paris et de vous y adresser mes  
 remerciements de l'intérêt que vous avez pris à mon fils  
 (ce que j'ai peut-être un peu négligé de faire entraîné par  
 mes causeries au sujet des tables)

la réponse que vous me demandez à votre dernière  
 m'est un témoignage de confiance auquel je désirerais  
 répondre longuement car pour vous expliquer clairement mes  
 pensées sur le travail de Morin je crois ne pouvoir le  
 faire en quelques mots et je n'ai pas le temps et ne  
 puis vous écrire un livre pour est donc de me restreindre  
 à quelques observations.

J'ai lu avec attention son livre et sa brochure  
 ils m'ont paru être d'une intelligence sérieuse et  
 méditative comme il en faut pour pousser l'humanité  
 en avant mais je n'ai pu découvrir jusqu'ici que  
 Morin possédait réellement la seule explication  
 probable des manifestations occultes à notre connaissance  
 sa 'théorie de la vibration est ingénieuse et hardie  
 mais elle n'explique que le moyen de production de ces  
 manifestations et Morin me paraît plus embarrassé  
 de la cause que du moyen et c'est quand il remonte  
 à la cause que je suis peu satisfait de ses explications  
 et que les mots dans son langage manquent de elle.